InFO FO n°20
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE NOUVELLE AQUITAINE

CSE Ordinaire du 15 juin 2021

La délégation Force Ouvrière était composée de Laurence STIEN (Titulaire collège 3), Eve GAINIE (Titulaire collège 2) François GONTHIER (suppléant collège 3) et Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 15 juin 2021 s'est déroulée en visio-conférence.
Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL (DRH) en présence, l'après-midi, de Frédérique DEBUIRE (Responsable Qualité de Vie au Travail).

Q1-Approbation du PV du 20 avril 2021.
Le PV est approuvé à l'unanimité.

Q2- Informations du Président.
Première campagne d'Appel d'Offres 2021 : 5 lots obtenus (sur 8) sur les métiers du numérique et de l'informatique. La perte de lots porte sur les métiers de concepteur systèmes mécaniques (en Haute-Vienne), Développeur Web (Dordogne), métier du numérique (Lot et Garonne).
Trois projets sur l'hydrogène, le rétrofit (passage du thermique à l'électricité pour les véhicules) et la Cybersécurité sont en cours.
Le parc véhicules de Nouvelle Aquitaine (86 véhicules) sera renouvelé à hauteur de 50% de véhicules électriques afin de répondre aux normes (37,4% de véhicules électriques en entreprise). Sur le même sujet, une formation de gestionnaires de flottes d'entreprise va être déployée en NA (2 jours).
Si l'apprentissage se porte bien, le marché privé reste globalement en difficulté. Le CPF connait pourtant une forte progression.
Un audit QUALIOPI devrait se dérouler à partir de Septembre en Nouvelle Aquitaine pour une certification en 2022. (QUALIOPI : certification qualité qui deviendra obligatoire au 1er janvier 2022 pour les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés)
La cour des comptes soulignerait l'efficacité du dispositif Prépa-Compétences.

Q3- Election :

- **Correspondant ASC pour le centre du Vigeant. :** Election de Patricia MANSION à l'unanimité
- **Président de la commission Emploi et Social.** Marion LESUEUR est élue présidente de la commission Emploi et social à l'unanimité.
- **Membre à la CSSCTE** : Marion LESUEUR est élue à la CSSCTE à l'unanimité.

Q4- Santé sécurité et conditions de travail : Question traitée en présence de Frédérique DEBUIRE.

Organisation des visites sur l'ensemble des sites de Nouvelles Aquitaine. : Les membres de la Commission Santé sécurité et conditions de travail se déplaceront dans les centres de la région pour faire un état des lieux des sites. Ces visites auront lieux entre fin juin et fin aout 2021.
Ces visites sont prévues par le code du travail et les accords d'entreprise… C'est également un moyen de rentrer en contact direct avec vos élus régionaux : l'occasion de les rencontrer et d'échanger avec eux sur les conditions de travail et les difficultés rencontrées.
La CSSCTE est la commission qui a remplacé les CHSCT ; elle a donc pour mission d'organiser des visites de centres régulièrement.

RPS : Point sur le traitement de l'alerte collective concernant :

- **Personnel d'accompagnement et recrutement de la Haute-Vienne et de la Corrèze :**
- **Personnel de Bègles.**
- **Personnel du service commercial.**
- **Assistantes de formation de Limoges**
- **Centre de Guéret,**
- **Quelles actions et résultats sur les organisations ?**

En présence d'un médecin du travail du département de la Gironde.
La direction a détaillé les mesures qu'elle a apporté aux difficultés mises en exergue par les différentes alertes RPS : écoute, réflexion (à venir) sur la charge de travail et les process, études de l'organisation du travail, groupe de paroles etc. Toutefois les solutions proposées semblent encore embryonnaires.

Le médecin du travail (secteur Bègles), en argumentant **sur la présence réelle de RPS à l'AFPA,** met en avant les difficultés rencontrées par les formateurs les plus âgés (ceux qui ont connu « l'AFPA d'avant ») et **préconise la mise en place d'une cellule de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des salariés en fin de carrière professionnelle.**

La communication des fiches RPS au secrétaire du CSE et de la CSSCTE fait à nouveau débat : le DRH s'emporte et fini par décider de faire remonter toutes les fiches RPS en informant les salariés, mais, met de suite en place, la parade pour garder certaines informations confidentielles. Il faudra pourtant trouver une organisation qui permette aux élus d'exercer leurs prérogatives en termes de gestion des alertes RPS.

La présence de ce médecin du travail fait débat, la direction considérant qu'elle ne peut intervenir que sur le sujet de Bègles. Pour la délégation Force Ouvrière, il est évident que l'ensemble des sujets RPS abordés vont intéresser le médecin présent qui a légitimité légale à connaître toutes les problématiques de la région NA. A minima, le médecin pourra en informer ses collègues des autres départements.
Force Ouvrière s'est exprimée en ce sens pendant le CSEE.
Par ailleurs, FO note la cacophonie ambiante : les CHSCT qui étaient locaux (1 par centre) ont été remplacés par une instance régionale : la CSSCTE ; Mais la médecine du travail continue à fonctionner comme avant avec une répartition par zone géographique. Dans une grande région à 12 départements comme la Nouvelle Aquitaine, il est impossible de réunir 12 médecins du travail en CSE. Il en résulte une complexification supplémentaire.
Et ce sont encore et toujours les salariés les laissés pour compte !

La mise en place d'une cellule d'accompagnement des fins de carrières pro nous semble une excellente idée et l'occasion de voir la direction proposer autre chose aux salariés et sortir de la spirale des licenciements pour inaptitude médicale.

RPS et groupes Ad'hoc sur ce sujet, tenu sur les différents centres.
Présentation des productions des groupes ad'hoc tenues dans les différents centres. En particulier concernant les familles professionnelles suivantes : Assistantes de formation et managers ?
Quelles actions et résultats sur les organisations ?

Pour rappel, dans le cadre de la lutte contre les Risques Psycho Sociaux, des groupes de réflexion dits « Ad'hoc » ont été expérimentés à Egletons et Pau/Bayonne. Ces groupes ont pour objectif d'aider à la réalisation de la partie « RPS » des documents uniques. Aujourd'hui, le constat est fait que ces groupes qui auraient dû être déployés sur l'ensemble des centres ne sont pas opérationnels.
Suite aux travaux de ces groupe Ad'hoc, des « collectifs métiers » auraient dû se réunir suite à l'identification de problématiques particulières et en vue de trouver des solutions (par exemple dans le centre A est identifié de nombreux facteurs de RPS dans un GRN) Ces groupes métiers n'ont pas encore été mis en place.

Donc si on résume : les groupes Ad'hoc n'ont pas été déployés et donc les Documents Uniques « volet RPS » n'ont pas été travaillés. Dans la continuité des groupes Ad'hoc, les groupes métiers n'ont pas pu se mettre en place.
Les sous effectifs et les disfonctionnements cumulés dans les centres n'ont pas permis, eux aussi, de mettre en place les outils qui auraient pu aider à trouver des solutions aux RPS identifiés ….
Pour FO, on tourne en rond, les signalements de RPS augmentent. Nous avons tous autour de nous des collègues en souffrance. Au final, ce sont encore les salariés qui paient très cher la facture !

.

Q5- A quelle date allez-vous nous présenter le bilan 2020 et le plan d'action prévisionnel 2021 ?
Le bilan santé sécurité condition de travail devrait être présenté aux élus en Septembre. La direction répond au « fur et à mesure de la production des bilans par les centres ». Un bilan régional aurait été le bienvenu. La direction relance les directions de centres pour des retours espérés à partir de septembre.
Les DU et PAPE doivent être mis à jour fin juin. Les onglets RPS sont attendus pour la fin d'année 2021.

Pour Force Ouvrière, il faudrait, dans un premier temps que l'AFPA arrête de changer de support informatique tous les trois ans. Cela éviterait de recommencer la saisie en permanence. De plus, pour Force Ouvrière, la COVID ne justifie pas de la non mise à jour des DU. Il est inadmissible que certains PAPE 2020 (plan d'action sécurité) n'existent pas, il est inadmissible que nous attendions aussi longtemps un document qui doit cadrer les plans d'actions permettant d'assurer la sécurité et les conditions de travail des salariés.
Force Ouvrière demande à ce qu'un vrai travail soit fait **EN URGENCE** sur la mise à jour des DU et que les PAPE soient rapidement présentés aux salariés **et mis en œuvre avec le même caractère d'urgence.**
Comment expliquer qu'une entreprise comme l'AFPA qui forme de futurs professionnels d'entreprise soit si peu opérationnelle sur les questions de santé et de sécurité de ses salariés ?

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA
foafpa.force-ouvrière.org

Vos élus Force Ouvrière au CSEE

Elues FO Titulaires au CSEE

Eve GAINIE
Poitiers (86)

Laurence STIEN
Limoges (87)

Françoise BOICHUT
Représentante Syndicale au CSE-
Egletons (19)

Elus FO suppléants au CSEE

Séverine DE SOUSA
Egletons (19)

François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR Force Ouvrière en Nouvelle Aquitaine

Stéphane CHAMBON
Bordeaux (33)

Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)

Laurence STIEN
Limoges (87)

Florent MARCOUX
Limoges (87)

BULLETIN D'ADHESION 2021

Adressez votre demande d'adhésion à FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :……
Centre de rattachement : ……
Emploi : ……
Téléphone :……
Adresse postale personnelle :……
Mail personnel : ……

Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.
Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.
Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !